



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 14 décembre 2023

PROCES VERBAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le douze décembre deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Benoit DULAU – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Michel BARSE procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Absent(s) excusé(s) : Michel BARSE

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) :

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 02 octobre 2023,

Commission Administration Générale :

- 1- **2023-076** : Modification des Commissions communales, + Election CCAS
- 2- **2023-077** : Avis sur le premier arrêt de projet du programme local de l'habitat (PLH),
- 3- **2023-078** : Convention avec ENEDIS pour les servitudes du 16 Avenue de Paris,
- 4- **2023-079** : Acquisition parcelles AB N°160, 161 et 164 comprenant conditions indemnitaires financières,
- 5- **2023-080** : Actualisation des loyers des baux communaux,

Commission Finances :

- 6- **2023-081** : Décision modificative n°3 – Budget principal,
- 7- **2023-082** : Restes à réaliser 2023 – Budget principal,
- 8- **2023-083** : Adoption de la nomenclature M57,
- 9- **2023-084** : Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024,
- 10- **2023-085** : Participation à la classe de neige 2024 et part familles,
- 11- **2023-086** : Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Activités Périscolaires,
- 12- **2023-087** : Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Halte Nautique,
- 13- **2023-088** : Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Bibliothèques,
- 14- **2023-089** : Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Redevance Occupation de la Voie publique,
- 15- **2023-090** : Mise à jour des tarifs de la régie de recettes –Frelons asiatiques,
- 16- **2023-091** : Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Photocopies,
- 17- **2023-092** : Mise à jour des tarifs du cimetière communale,
- 18- **2023-093** : Mise à jour des tarifs de location des salles municipales,
- 19- **2023-094** : Travaux en régie 2023,
- 20- **2023-095** : Fixation des durées d'amortissement des biens – Plan comptable M57 abrégé

Commission Ressources Humaines:

- 21- **2023-096** : Contrat d'assurance du personnel pour l'année 2024,
- 22- **2023-097** : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial,

Commission Appel d'Offre :

- 23- **2023-098** : Attribution du MAPA pour l'étude de faisabilité des pistes cyclables,
- 24- **2023-099** : Groupement de commande pour l'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le Pôle multimodal de Saint-André de Cubzac le long de la Route départementale n°1010,
- 25- **2023-100** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot - 3 Enduits/Ravalement – Restructuration du Port,
- 26- **2023-101** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot - 5 Couverture/Zinguerie – Restructuration du Port,
- 27- **2023-102** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot - 6 Métallerie/Serrurerie – Restructuration du Port,
- 28- **2023-103** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot - 8 Menuiserie Bois – Restructuration du Port,
- 29- **2023-104** : Avenant n°2 au Marché de travaux Lot - 13 Revêtements durs – Restructuration du Port,
- 30- **2023-105** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot - 14 Peinture/Revêtements muraux – Restructuration du Port,
- 31- **2023-106** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot - 2 Gros Œuvre / VRD – Restructuration du Port,

La séance est ouverte à 18h09

Arrivée de Mme BURESI à 18h13.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme Hélène BURESI est nommée Secrétaire de séance.

Approbation des PV du 02 octobre 2023

Hélène BURESI : Des commentaires ont été envoyés. Si cela est indiqué, cela ne me pose pas de problème.

Alain TABONE :

Hélène BURESI : La question qui était posée en commission était les points d'apport collectif et non le passage ou non.

Alain TABONE : J'ai indiqué que je portais le projet en Conseil même si cela était de ma compétence.

La phrase qui pose problème n'a pas été votée, mais on peut prendre en compte les observations.

Jean-Pierre PRAT: C'est le SMICVAL qui décide de l'arrêt de la date de l'arrêt du porte à porte

Modification de Mme BURESI Adopté à l'unanimité

L'ensemble du PV est Adopté à l'unanimité.

Le Mot du Maire

- Recensement de la population 2024 : 2581 pour la population municipale + 39 habitants,
- Résultat du procès BOUDIN : Lecture du CR du Tribunal administratif de Bordeaux.
 - Condamnation de M Boudin à 1500€ au titre des dommages et intérêt, le tribunal l'ayant débouté.
 - Je me félicite que l'Adjoint est été confirmé dans sa fonction.
- SMICVAL : L'apport volontaire commencera selon ma dernière information : le 15 janvier 2024.
- Démission des membres du Conseil. Il y a une seule démission avec qui je me suis accrochée : Mme MOMMERT. Les 4 autres sont des problématiques entre Adjoints et Conseillers. Nous avons été élus sous une même liste en mon nom car je suis tête de liste. J'attends de votre part de la loyauté. Se Monter, les uns contre les autres n'est pas acceptable. Cela doit cesser car si dans chaque mandat il y a des démissions, cinq cela fait beaucoup. Nous avons des qualités et des défauts. Je souhaite que l'on se respecte dans le

geste et dans la parole. On se doit d'être solidaire. On est à mi-mandat et on ne peut pas durer 3 ans comme cela.

Hélène BURESJ : Quand est ce que l'on pourra continuer cette discussion en dehors du Conseil Municipal ?

Alain TABONE : On se fixera une réunion un samedi au mois de janvier.

Hélène BURESJ : il faut que cela soit une réunion d'équipe.

Alain TABONE : On fixe la date au lundi 8 janvier 2024 à 19h00.

Délibérations à l'ordre du jour

2023-076 Modification des Commissions communales

Mettre à jour le nom de Corinne BAGNAUD.

Alain TABONE : un tour des commissions est fait pour les modifications. Les changements seront annexés à l'annexe de la délibération.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la nomination de membre du Conseil au sein du Conseil d'administration du CCAS pour respecter la parité. L'ouverture des candidatures étant faite. Le Conseil se prononce à l'unanimité sur la nomination de CYRIL CHERIGNY, Michel BARSE et Jean-Pierre PRAT
Adopté à l'unanimité pour la nomination des membres du CCAS

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que les commissions municipales comportent **au maximum 9 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à neuf commissions,**
- **DÉCIDE** qu'après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, de ne pas procéder au scrutin secret,
- **ADOpte** la liste des commissions municipales comme suivante,
 - 1 – Commission Finances,
 - 2 - Commission Personnel,
 - 3 - Commission contrôle des listes électorales,
 - 4 – Commission du Patrimoine,
 - 5 – Commission Vie associative,
 - 6 – Commission Urbanisme
 - 7 – Commission Voiries communales,
 - 8 – Commission Vie scolaire,
 - 9 – Commission Bibliothèque,
 - 10 – Commission Fêtes et cérémonies,
 - 11 – Commission jeunesse et Citoyenneté,
 - 12 – Commission Cimetière,
 - 13 – Commission Communication,
 - 14 – Commission Halte nautique,
 - 15 – Commission Conseil des Anciens
 - 16 – Commission d'Appel d'offres,
 - 17 - Commission Energie et valorisation des déchets,
 - 18 – Commission Communale des Impôts directs,
- **DÉSIGNE** au sein des commissions communales, au regard du tableau annexé à la présente délibération, les membres siégeant au sein de ces dernières,
- **DÉSIGNE** au sein de la commission d'appels d'offres les membres titulaires et suppléants au regard du tableau annexé à la présente délibération,

2023-077 Avis sur le premier arrêt de projet du Programme local de l'habitat (PLH)

Hélène BURESI : C'est la feuille de route du PLU. Il faudra appliquer ces principes sur le PLU

Alain TABONE : Oui c'est cela. On devra appliquer ces principes comme pour les logements sociaux.

Jean-Pierre PRAT : On a 3 choses qui sont imbriquées, le PLH dépend du SCOT et qui découle sur le PLU

Gérard BAGNAUD : Point n°13 si cela peut éviter qu'il aille sur le terrain de football. C'est très bien de faire des aires

Cyril CHARIGNY : Tu confonds les aires de grand passage et aires d'accueil

Alain TABONE : Les aires d'accueil nous permet de faire intervenir la gendarmerie.

Monsieur le Maire entendu,

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus sur le premier arrêt de projet de programme local de l'habitat du Grand Cubzaguais – Communauté des communes,
- **DONNE** un avis favorable à ce dernier.

2023-078 Convention avec ENDIS pour les servitudes du 16 Avenue de Paris

Hélène BURESI : c'est nous qui donnons la servitude car nous sommes toujours propriétaire.

Alain TABONE : Cela sera intégré effectivement dans les actes.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire de signer la convention de servitude avec ENEDIS et l'ensemble des documents pouvant découler de l'exécution de cette dernière.

2023-079 Acquisition des parcelles AB N°160, 161 et 164 comprenant une condition indemnitaire financière

Alain TABONE : on revient sur une délibération que l'on a déjà prit. On a commencé les travaux alors que l'on est pas propriétaire mais il avait autorisé les travaux par courrier. Pendant les travaux un mur a été détruit et Les consort ont bloqué la réalisation des travaux tant que le mur n'est pas remonté. C'est pour cela que l'on a eu un accord pour une vente a 1€ symbolique et que l'on accepte la condition de 5000 + 2000.

Hélène BURESI : On sort le dernier considérant mentionnant « la vente sera caduque ».

Changement adopté.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles AB n°164, 160 et 161 au prix d'une cession à l'euro symbolique ;
- **ACCEPTE** la condition indemnitaire financière, dans le cadre de l'acquisition des parcelles AB 160 – AB 161 – AB 164 pour l'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac, consistant à la reconstruction d'un mur d'enceinte sur la parcelle AB 164 ;
- **DIT** qu'en l'absence de réalisation de la reconstruction dudit mur d'enceinte démolie de la parcelle AB n°164, la commune s'engage à verser au cessionnaire une indemnité de 7 000,00€ si cette clause n'est pas réalisée avant la fin du 1^{er} semestre 2024, soit au 30 juin 2024, en complément du prix de cession ;
- **ADMET** que les actes seront passés à l'office notariale et que l'ensemble des frais afférents à ces derniers seront à la charge de la commune ;
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition de terrains dans le cadre de l'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le Pôle Multimodal de Saint-André de Cubzac.

2023-080 Actualisation des baux communaux pour l'année 2024

Cyril CHERIGNY : Voir pour la gestion des déchets de nos loyers.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** les nouveaux montants des loyers et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme énoncé dans le tableau en annexe et au regard des observations particulières à chaque bail,
- **DIT** que l'ensemble des recettes seront encaissées à l'article 752 – Revenus des immeubles, pour la part des loyers et à l'article 70878 – Part d'autres redevables, pour la part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- **DIT** que l'ensemble des révisions des loyers auront lieu, conformément à chaque bail, au mois et conditions mentionnées de manière automatique.

2023-081 Décision modificative n°3 – Budget Principal

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60621 / Combustibles	+2 387,61 €	
60632 / Petit équipement	+2 122,91 €	
60633/ Fournitures de voirie	+ 44,67€	
60636 / Vêtements de travail	+ 256,11 €	
6135 / Locations mobilières	+ 1 356,65 €	
6188 /Frais divers	+ 47 548,01 €	
6226 / Honoraires	+ 1 174,02 €	
CHAPITRE 013 – ATTÉNUATION DE CHARGES		
6419 / Remb. Rémunérations du personnel		+ 5 028,80 €
CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		
722 / Productions immobilisées		+ 47 548,01 €
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		
678/ Autres charges exceptionnelles	+ 8 748,00 €	
CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES		
7343 / Taxes sur les pylônes électrique		+ 1 130,00 €
CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
7478 / Autres organismes		+ 245,37 €
74832 / Attrib fonds dép. péréquation TP		+ 8 458,00 €
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		
752 / Revenus des immeubles		+ 613,55 €
CHAPITRE 77 –PRODUITS EXECEPTIONNELS		
7788 / Produits exceptionnels divers		+ 614,25 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 63 637,98 €	+ 63 637,98 €

INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		
2128 / Aménagement de terrains	+13 059,61 €	
21311 / Hôtel de ville	+15 742,28 €	
21312/ Bâtiments scolaires	+16 179,79 €	
2132 / Immeubles de rapport	+2 566,33 €	
CHAPITRE 10 – DOTATION, FONDS DIVERS		
10222 / FCTVA		+ 47 548,01€
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 47 548,01 €	+ 47 548,01 €

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des crédits des sections d'investissement et de fonctionnement dans le respect de l'équilibre du budget principal 2023 comme cité ci-avant,
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

2023-082 Restes à réaliser 2023 – Budget Principal

Hélène BURESI : Pourquoi on inscrit ingérop ?

Réponse des services : Le contrat est signé avant la fin de l'année.

Hélène BURESI : Plateforme terrain de football ?

Gérard BAGNAUD : C'est pour mettre le préfabriqué que nous n'avons pas pu mettre au port.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les états des restes à réaliser suivants : détails annexés à la présente le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **441 782,92€** et le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **509 919,23€** ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'Exercice 2024.

2023-083 Adoption de la nomenclature M57

Hélène BURESI : J'avais fais la proposition que cela soit fait en commissions finances. Je trouve et j'y tiens, que les commissions débâtent de ces sujets.

Alain TABONE : Cela a fait l'objet effectivement de l'ordre du jour de la dernière commission.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **AUTORISE** la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de **5,00%** des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour l'exercice budgétaire 2024,
- **AUTORISE** l'exécutif à procéder à l'amortissement des immobilisations déterminées par une délibération distinctes au *pro rata temporis* en complément des subventions d'équipement versées pour toutes nouvelles immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024,

2023-084 Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Benoit DULAU : Prévoit ton les jeux financés dans le cadre de l'ANS dans la ligne.

Alain TABONE : Nous sommes ici dans des prévisions pour ouvrir des crédits en fonction des besoins potentiels.

Hélène BURESI : Demande de bien vouloir confirmer ce que couvre la ligne jeux.

Réponse des services : La ligne comprend des crédits pour l'aménagement de jeux. A ce stade l'ouverture n'est pas affilié à une dépense particulière mais comme une enveloppe possible permettant de fonctionner dans l'attente du vote du budget. Elle peut intégrer plusieurs projets.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2024 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieure, soit : **670 160,72 €** selon la répartition énoncée, à compter du 01 janvier 2024,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **670 160,72 €** avant le vote du budget primitif 2024, selon la répartition énoncée par opération.

Opérations	Imputations	Objet	Montant	Total
Opé 22 - Cimetière	212	Travaux de reprise terrains communs	5 620,00€	5 620,00€
Opé 31 – Mairie	203	Etudes PLU	45 000,00€	45 000,00€
Opé 32 – Travaux domaine communal	2111	Terrains nus - Acquisition	3 000,00€	329 000,00€
	2138	Travaux bâtiments publics	245 000,00€	
	2153	Réseaux électriques	80 000,00€	
	2188	Autres Immobilisation corporelles	1 000,00€	
Opé 33 – Voirie	2151	Réfection rue de la redoute / Pont Biais + divers travaux routiers	202 864,72€	202 864,72€
Opé 36 – Services Techniques	2188	Autres Immobilisation corporelles	10 000,00€	10 000,00€
Opé 37 - Ecole	2184	Mobilier Ecole	50 000,00€	50 000,00€
Opé 39 – Sports Loisirs Culture	2184	Matériel de sport	27 676,00€	27 676,00€
TOTAL				670 160,72€

2023-085 Participation à la classe de neige 2024 et détermination de la part famille

Hélène BURES! : Avons-nous le nombre de participant.

Nadia BRIDOUX MICHEL : 34. A la base 37 mais 3 déménagements.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **ADOpte** la participation de la commune à hauteur de 50,00% de la facture globale, arrondie à l'euro supérieur pour la part famille, soit un montant de 6 948,00 €,
- **DIT** que la part famille restant à charge pour chaque enfant participant à ce voyage est de 205,00€ à régler auprès de la régie de recettes – Classe de Neige,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,

2023-086 Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Activités Périscolaires

A noter sur le projet de délibération 0.60 la 1/2 heures .

Hélène BURES! : L'augmentation couvre l'augmentation et la participation de la mairie.

Alain TABONE : L'augmentation couvre une partie des frais de fonctionnement supplémentaire que la commune doit absorber avec l'augmentation des matières premières et des charges.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition de la Commission Finances sur l'augmentation du prix du repas journalier au restaurant scolaire de 0,10cts d'euro,
- **ADOpte** la proposition de la Commission Finances sur l'augmentation du prix du repas journalier enseignant au restaurant scolaire de 0,60cts d'euro,
- **ADOpte** la proposition de la Commission Finances sur l'augmentation du prix du forfait goûter sur l'accueil périscolaire du soir de 0,10cts d'euro ainsi que 0,12cts d'euro d'augmentation sur le temps de la garderie périscolaire ,
- **ADOpte** les tarifs des activités périscolaires et de la restauration scolaire à compter **du 04 mars 2024** comme suivant :
 - **Accueil Périscolaire** :
 - Forfait Goûter accueil du soir : **0,40 euros**
 - 1,20 €/heure, soit **0,60€ euros le 1/2 d'heure de présence**
 - **Restaurant scolaire** : **2,60 euros/repas**
 - **Repas des enseignants** : **4,50 euros/repas**
- **DIT** que la commune appliquera les tarifs dégressifs votés par le Centre Communal d'Action Sociale pour les familles bénéficiaires de ces derniers.

2023-087 Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Halte Nautique

Maribel SOARES : Attention à ne pas enlever le patrimoine de la commune.

Résidents de la Commune : Emplacement :

❖ L 6,50 m	325,00€ TTC/an
❖ L 7,50 m	365,00€ TTC/an
❖ Activités commerciales	480,00€ TTC/an

Hors commune : Emplacement :

❖ L 6,50 m	450,00€ TTC/an
❖ L 7,50 m	490,00€ TTC/an
❖ L 7,50 m (professionnel)	580,00€ TTC/an

Tarifs de sous location (limité à 3 mois dans l'année) : Emplacement

❖ L 6,50 m	50,00€ TTC/mois
❖ L 7,50 m	50,00€ TTC/mois

Bateau de chantier pour travaux sur Domaine fluvial : pour un emplacement unique de 6,50 m :

❖ Durée supérieure ou égale à 1 semaine	50,00€ TTC/jour
❖ Durée supérieure ou égale à 15 jours	38,00€ TTC/jour
❖ Durée supérieure ou égale à 1 mois	31,00€ TTC/jour

❖ Durée supérieure à 1 mois

25,00€ TTC/jour

Embarcation du SDIS : 0,00€ TTC/an

Emplacement hivernage (longueur inférieur à 10m) – Grand ponton : 170,00€ TTC /mois

Amarrage annuel bateau à passagers : 5 000,00€ HT/an soit 6 000,00€ TTC/an

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle grille des redevances annuelles d'occupation de la Halte Nautique de la commune comme énoncée précédemment,
- **DIT** que le *prorata temporis* ne sera pas accepté pour une inscription en cours d'année,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour faire appliquer ces nouvelles redevances d'occupation de la Halte Nautique de la commune,
- **DIT** que ces nouvelles redevances d'occupation de la Halte Nautique de la commune seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

2023-088 Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Bibliothèque

Gérard BAGNAUD : c'est bien d'avoir maintenu la gratuité pour les jeunes

- **Adhésion annuelle « commune »** :
 - **Adulte : 8,00€**
 - **Jeune de moins de 16 ans** : gratuité
- **Adhésion annuelle « hors commune »** :
 - **Adulte : 10,50€**
 - **Jeune de moins de 16 ans** : gratuité

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire au regard des éléments précités,
- **DIT** que le *prorata temporis* ne sera pas accepté pour une inscription en cours d'année,
- **ADOpte** les tarifs de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2024 comme énoncés ci-dessus.

2023-089 Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Redevance Occupation de la Voie Publique

Hélène BURESJ Pour la gestion des déchets avons-nous en plus de ça une estimation de l'augmentation des charges pour les entreprises.

Alain TABONE : Plusieurs commerçants sont actuellement avec un prestataire privé.

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs de l'occupation de la voie publique comme énoncé,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à l'occupation de la voie publique,
- **DIT** que les tarifs de l'occupation de la voie publique comme énoncé rentreront en vigueur au 1^{er} mai 2024, et seront directement collectées par la régie de recettes dédiée aux redevances d'occupation de la voie publique.

OBJET	PRIX
Occupation privative du domaine public sans emprise au sol (permis de stationnement) Ex : terrasses, présentoirs...	50,00€ / m ² / an
Occupation privative du domaine public avec emprise au sol (permission de voirie) Ex : installation de mobilier urbain, construction démontable...	50,00€ / m ² / an
Stationnement d'un véhicule de moins de 6m pour vente ambulante sans électricité	12,00€ / jour
Stationnement d'un véhicule de moins de 6m pour vente ambulante avec électricité	16,00€ / jour
Stationnement d'un ensemble routier sur la voie publique temporaire sans électricité	250,00€ / m ² / jour
Stationnement d'un ensemble routier sur la voie publique avec branchement à un compteur électrique communal	280,00€ / m ² / jour

2023-090 Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Frelons Asiatiques

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPLIQUE** les tarifs de la régie de recettes – Frelons Asiatiques indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024

Piège à l'unité	4,00€ TTC
Stick Uni dose à l'unité	1,00€ TTC
Destruction d'un nid par les Services Techniques	35,00€ TTC
Destruction d'un nid par la GDSA33	70,00€ TTC

2023-091 Mise à jour des tarifs de la régie de recettes – Photocopies

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPLIQUE** les tarifs de la régie de recettes –Photocopies indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024

PHOTOCOPIE A4 N/B	Recto	0,30€ TTC
	Recto/verso	0,50€ TTC
PHOTOCOPIE A4 COULEUR	Recto	0,40€ TTC
	Recto/verso	0,70€ TTC
PHOTOCOPIE A3 N/B	Recto	0,50€ TTC
	Recto/verso	1,00€ TTC
PHOTOCOPIE A3 COULEUR	Recto	0,80€ TTC
	Recto/verso	1,40€ TTC
TELECOPIE		1,00€ TTC

2023-092 Mise à jour des tarifs du cimetière communale

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter les tarifs du cimetière de la commune comme suivant à compter du 1^{er} janvier 2024 hors frais de droit d'enregistrement :

Tarifs de concession en terrain de «neuf» au m ²	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Tarif concession – 15 ans	70,00€
Tarif concession – 30 ans	125,00€

Tarifs de concession en terrain de «reprise» au m ²	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Tarif concession – 15 ans	55,00€
Tarif concession – 30 ans	110,00€

COLUMBARIUM	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Concession au sol 15 ans	600,00€
Concession au sol 30 ans	1 190,00€
Concession hors sol 15 ans	750,00€
Concession hors sol 30 ans	1 490,00€

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées de 2/3 sur le budget de la commune et de 1/3 sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune,
- **DIT** que les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 seront affichés à l'entrée du cimetière et en Mairie.

2023-093 Mise à jour des tarifs de location des salles municipales

Hélène BURES! : appliquons nous une tarification pour les déchets.

Alain TABONE : cela a été décidé non en commission.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des salles municipales comme énoncés au 29 juillet 2024,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour modifier en conséquence les documents nécessaires à la location des différentes salles municipales.

Salle Municipale	Arrhes	Tarifs
Location week-end et assimilés (habitant et association de la commune)	135,00€	450,00€
Location week-end et assimilés (habitant hors commune)	240,00€	800,00€
Location week-end et assimilés - Association Hors commune	150,00€	500,00€
Location 1 jour - Petite Salle de réunion	30,00€	100,00€
Salle du Port	Arrhes	Tarifs
Location 1 jour (associations, entreprises et institutions)	45,00€	150,00€
Location week-end et assimilés (habitant et association de la commune)	75,00€	250,00€
Location week-end et assimilés (habitant hors commune)	105,00€	350,00€
Location mensuelle association	X	250,00€
Caution		
Salle du Port		500,00€
Salle municipale		1.000,00€
Salle de Motricité		250,00€

2023-094 Travaux en régie 2023

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des travaux réalisés en régie pour l'année 2023 comme énoncée en annexe pour un montant total de 47 548,01€,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2023-095 Durées d'amortissement des biens – Plan comptable M57 abrégé

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe de l'amortissement au prorata temporis pour les immobilisations corporelles déterminées dans le tableau ci-dessus,
- **FIXE** les durées d'amortissement par nature des biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus,
- **FIXE** à 833,33€ HT soit 1 000,00€ TTC le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition,
- **INDIQUE** qu'une transposition des amortissements des immobilisations actuels sera effectuée à compter du 1^{er} janvier 2024 pour reprendre l'ensemble des éléments
- **AUTORISE** le comptable à procéder, le cas échéant aux écritures d'ordre budgétaires afin de régulariser les amortissements des années antérieures,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2023-096 Contrat d'assurance du personnel pour l'année 2024

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la souscription aux contrats 3411H et 1406D d'assurances du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année, pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

2023-097 Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2024, échelle C1 de rémunération, pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de la carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

- **ADMET** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

2023-098 Attribution du Marché à Procédure Adoptée pour l'étude de faisabilité d'aménagement cyclable et de voirie favorisant les mobilités douces

Hélène BURESI : Avons-nous un chiffrage précis ou les chiffres

Avons-nous des états du cahiers des charges.

Nadia BRIDOU MICHEL : et pour notre partie avons-nous des idées du coût

Hélène BURESI : non c'est pour cela qu 'l'on lance l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le Marché à Procédure Adaptée d'étude de faisabilité pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et de voiries favorisant les mobilités douces, pour un montant total de 42 898,25€ HT soit 51 477,90€ TTC, au candidat suivant :

N° de Marché	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire	Montant HT en €	Montant TT en €
2023-INV-001	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE SAS 5 impasse des Mûriers CS 80012 33692 Mérignac Cedex Tél : 05.56.47.79.79 Ingerop.bordeaux@ingerop.com N° Siret 489 626 135 00300	42 898,25€	51 477,90€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché public de Maîtrise d'œuvre et des éventuels avenants découlant de l'exécution des travaux,

2023-099 Groupement de commande pour l'aménagement d'une continuité cyclable entre le Pont Eiffel et le Pôle multimodal de Saint-André de Cubzac le long de la Route départementale n°1010 hors Bourg

Considérant que les travaux hors bourg et d'entrée de bourg, objet du présent groupement de commande sont estimés au stade de l'avant-projet à 232 065,50€ HT, comme suivant :

	Voirie	Signalisation Horizontale	Signalisation verticale	Equipements de sécurité	Total
Piste cyclable					
Département	319 323,42 €	2 167,20 €	11 955,29 €	251 103,60 €	584 549,51 €
Commune de Cubzac les Ponts	120 163,26 €	18 121,08 €	2 179,16 €	91 602,00 €	232 065,50 €
Commune de Saint-André de Cubzac	90 002,40 €	3 414,36 €	1 851,68 €	43 494,00 €	138 762,44 €
Renforcement et sécurisation RD1010					
Département	538 872,00 €	18 262,80 €	15 843,80 €	79 320,00 €	652 298,60 €

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de groupement de commande pour l'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le Pôle multimodal de Saint-André de Cubzac le long de la route départementale n°1010,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commande, ainsi que l'ensemble des documents et contrats découlant de la mise en concurrence, dans le cadre de l'aménagement d'une continuité cyclable,
- **INSCRIT** au budget de la collectivité en fonction des prévisions budgétaires annoncées dans l'annexe financière de la convention d'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le Pôle multimodal de Saint André de Cubzac,

2023-100 Avenant n°1 au MAPA de travaux Lot 3 Enduits/Ravalement – Restructuration du bâtiment du port

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values du lot n°03 Enduits / Ravalements comme énoncées dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **4 311,81€ HT**, soit **5 174,17 TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°03 Enduits / Ravalements de 93 402,67€ HT à 97 714,48€ HT, soit 117 257,38€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 4,62% par rapport au montant du marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du n°03 Enduits / Ravalements pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values indiquées,

2023-101 Avenant n°1 au MAPA de travaux Lot 5 Couverture/Zinguerie – Restructuration du bâtiment du port

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les moins-values du lot n°05 Couverture / Zinguerie comme énoncées dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **- 2 545,00€ HT**, soit **- 3 054,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°05 Couverture / Zinguerie de 37 607,00€ HT à 35 062,00€ HT, soit 42 074,40€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 6,77% par rapport au montant du marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du n°05 Couverture / Zinguerie pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des moins-values indiquées,

2023-102 Avenant n°2 au MAPA de travaux Lot 6 Métallerie/ Serrurerie – Restructuration du bâtiment du port

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins-values du lot n°06 Métallerie / Serrurerie comme énoncées dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **- 505,00€ HT**, soit **-606,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°06 Métallerie / Serrurerie de 141 850,55€ HT à 141 345,55€ HT, soit 169 614,66€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 0,36% par rapport au montant du marché initial et à l'avenant n°1,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du n°06 Métallerie / Serrurerie pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°2 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-103 Avenant n°2 au MAPA de travaux Lot 8 Menuiserie Bois – Restructuration du bâtiment du port

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins-values du lot n°08 Menuiserie Bois comme énoncées dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **9 184,47€ HT**, soit **11 021,36€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°08 Menuiserie Bois de 162 182,45€ HT à 171 366,92€ HT, soit 205 640,30€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 5,66% par rapport au montant du marché initial et à l'avenant n°1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du n°08 Menuiserie Bois pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°2 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-104 Avenant n°2 au MAPA de travaux Lot 13 Revêtements durs – Restructuration du bâtiment du port

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values du lot n°13 Revêtements durs comme énoncées dans le projet d'avenant n°2 pour un montant de **2 880,00€ HT**, soit **3 456,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°13 Revêtements durs de 65 584,65€ HT à 68 424,65€ HT, soit 82 157,58€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 4,33% par rapport au montant du marché initial et de l'avenant 1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du n°13 Revêtements durs pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°2 au regard des plus-values indiquées,

2023-105 Avenant n°2 au MAPA de travaux Lot 14 Peinture/Revêtements muraux – Restructuration du bâtiment du port

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les moins-values du lot n°14 Peinture / Revêtements muraux comme énoncées dans le projet d'avenant n°2 pour un montant de **- 220,00€ HT**, soit **- 264,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°14 Peinture / Revêtements muraux de 16 810,00€ HT à 16 590,00€ HT, soit 19 908,00€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 1,33% par rapport au montant du marché initial et de son avenant n°1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du n°14 Peinture / Revêtements muraux pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°2 au regard des moins-values indiquées,
-

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins-values du lot n°2 Gros Œuvre / VRD comme énoncées dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de - **1 537,93€ HT**, soit - **1 845,52€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°2 Gros Œuvre / VRD de 232 047,51€ HT à 230 509,58€ HT, soit 276 611,50€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 0,66% par rapport au montant du marché initial et de son avenant 1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du n°2 Gros Œuvre / VRD pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

Parole aux Adjointes

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

- Très beau spectacle pour les enfants de l'école,
- Travail en commission à une modification du service et l'arrêt progressif des serviettes en papiers.
- Cross organiser par l'école pour lutter contre le harcèlement, avec comme parrain Monsieur Bernat-Salles.
- 21 décembre repas de Noël au restaurant scolaire
-
- Hélène BURES! : commission 6 de la CDC dont je vous transmettrais le CR. Diagnostic pour la salle des fêtes et MAM pour sortir de l'énergie fossile. Ce dernier est prît en charge. Présentation projet ombrière sur la piscine et projet de réhabilitation du bâtiment 44.
- Colis de Noël pour le secours : on peut clôturer demain.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- Rue de la redoute qui est dégradée avec beaucoup de retour en mairie. Signalisation installée
- Le marché va être en ligne prochainement.
- Plusieurs dossiers sur le permis de louer
- Travaux sur la gare de Cubzac qui sont quasiment terminés avec travaux qui vont reprendre pendant 10 jours en janvier

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- Repas des agents vendredi 15 décembre : cadeau de Noël récupéré
- Contrôle de la banque alimentaire
- Commence les attestations d'isolement avec les retours du SMICVAL
- APEC a donné 2 sapins pour la banque alimentaire

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

- 51% de participation pour les permanences de SMICVAL qui se termine samedi 12h
- Mise en place au 15 janvier avec un chevauchement des deux systèmes jusqu'au 1^{er} février
- Hélène BURES! : Peut être un maintien sur la partie qui est liée à Saint-André.
- Merci pour le marché de Noël
- Prochain CMJ pour le 6 janvier

Monsieur Benoit DULAU revient sur le discours inaugural de Monsieur le Maire en soulignant que les choses peuvent effectivement être difficiles mais que c'est aujourd'hui le mot de trop. Il revient sur la gestion des dossiers et la manière de faire opaque et souvent décider d'avance. C'est le mode de fonctionnement qui est visé et que c'est pour cela qu'il donnera sa démission du Conseil municipal ne se retrouvant pas dans la façon de faire.

Monsieur le Maire prend acte des propos et en prend la responsabilité. Il est le Maire donc est directement visé. Cependant, le travail est réalisé en Commission et porté par des Adjoints. Il faut venir en Mairie pour voir ce qui s'y passe. Effectivement beaucoup de sujet sont traités au quotidien et parfois nous ne pouvons pas attendre un échange en commun pour prendre des décisions qui doivent être prises dans l'instant. Attention aux différentes démissions qui peuvent entraîner un renouvellement du Conseil également. Toutefois, il est difficile d'affirmer aujourd'hui un manque de transparence dans la gestion et encore moins que le Maire décide seul et comme il le veut. La porte étant toujours ouverte pour échanger et répondre à l'ensemble des questions et qu'une réunion est faite les lundis avec les adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h18.